

ARTICLE 47 - LE CLUB - JEUNES

Le « Club Jeunes » offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball et Beach Volley dans le cadre de la FFvolley.

>47A – Conditions

Le dispositif « Club Jeunes » permet d'affilier une **Association Sportive Scolaire Section Volley Ball (AS)** à la Fédération Française de Volley, à l'aide d'un partenariat entre cette AS et un GSA de proximité.

Les licenciés du « Club Jeunes » **peuvent ainsi bénéficier** d'une double appartenance « Fédération Scolaire/FFvolley », leur permettant de participer aux compétitions **et aux animations** de ces Fédérations.

L'affiliation du « Club Jeunes » est soumise à l'accord du Président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement), à celui du Service Départemental du sport scolaire ainsi qu'à celui de la Ligue Régionale de Volley.

La validation de ce « Club Jeunes » nécessite également l'établissement d'une convention de partenariat entre les deux structures partenaires. Ce document devra préciser:

- Le nom et les coordonnées du « Correspondant Club Jeunes », qui est l'enseignant en charge de l'Association Sportive Scolaire, qui devra être licencié « Encadrement-Dirigeant » au sein de ce « Club Jeunes »
- Tous les échanges de services entre les deux structures (aide matérielle, conditions d'utilisation des installations, aide aux déplacements, encadrement, etc....).
- L'engagement (ou non) du « Club Jeunes » dans un championnat de la FFvolley **sous réserve de la prise de licences de volley « Compétition Volley Ball »**.

Cette convention de partenariat devra être établie annuellement lors de chaque réaffiliation du « Club Jeunes ».

Les coûts liés à l'affiliation ou à la réaffiliation et aux licences, seront facturés au GSA partenaire.

>47B – Procédures d'affiliation d'un club Jeunes à la FFvolley

Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire « Affiliation à la FFvolley » qu'il envoie au service du Sport Scolaire de son Département pour accord.

Le formulaire d'affiliation dûment complété et signé sera ensuite transmis à la Ligue Régionale accompagné de la convention de partenariat et du bordereau de demande de licence du « Correspondant Club Jeunes » (Licence « Encadrement-Dirigeant »).

Après avoir validé ces documents, la Ligue Régionale devra les transmettre à la FFvolley (CCSR) qui, après étude du dossier, procédera à l'enregistrement de l'affiliation.

Le « Correspondant Club Jeunes » recevra ses identifiants pour accéder à son espace « Club Jeunes » et pourra enregistrer **les licences « Évènementielle-initiation » pour l'ensemble des licenciés volley de l'Association Sportive Scolaire**. Une copie des identifiants sera également adressée au correspondant du GSA partenaire.

Si un licencié « **Evènementielle-initiation** » du « Club Jeunes » souhaite participer aux compétitions départementales, régionales ou nationales avec le GSA partenaire **ou avec le club jeunes**, il faudra à partir de l'espace club jeunes :

- **Saisir la Licence « Compétition Volley-Ball »**
- Faire une mise à jour de la **licence « Compétition Volley-Ball »** en activant son appartenance au GSA partenaire,
- **Archiver le formulaire individuel de demande de licence « Compétition Volley-Ball » dûment complété et signé**
- Archiver sur la licence un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball ou du Beach Volley en compétition **si nécessaire**
- **Archiver une copie de la licence de l'association sportive scolaire qui vaudra pour justificatif d'identité**

Une licence « **Compétition Volley-Ball** » sera **délivrée** avec la double appartenance « Club Jeunes + GSA partenaire », cette licence sera comptabilisée également dans les effectifs du GSA partenaire.

Pour le sportif majeur en création, cette licence nécessite, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition datant de moins de 1 an.

Pour le sportif majeur en renouvellement (y compris par mutation), cette licence nécessite tous les trois ans, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition, datant de moins de 1 an. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition est nécessaire.

Pour le sportif mineur, cette licence ne nécessite pas de certificat médical, sous réserve que le représentant légal atteste que toutes les réponses aux questions du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » sont négatives. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition est nécessaire pour obtenir cette licence.

Afin que le GSA partenaire puisse profiter des dotations fédérales en matériel (lors de la création ou la **première** réaffiliation du « Club Jeunes »), ainsi que des « Unités de Formation Jeunes » (dans le cadre des DAF), un minimum de **20 licences « Evènementielle-Initiation »** et 1 licence « Encadrement-Dirigeant » (pour le « Correspondant Club Jeunes »), devront être enregistrées **dans le Club Jeunes**.

>47C – Réaffiliation d'un « Club Jeunes » à la FFvolley

La procédure dématérialisée de réaffiliation du « Club Jeunes » est effectuée sur le même principe que pour la réaffiliation d'un GSA. Cependant, un exemplaire de la Convention annuelle de partenariat devra être archivé sur la fiche du « Club Jeunes » dans l'espace prévu à cet effet pour obtenir la validation de la Ligue Régionale.

Le «Correspondant Club Jeunes » pourra procéder à la saisie des licences en suivant la même procédure que pour une affiliation et la même réglementation s'applique.

>47D – Licence compétition Volley-Ball dans un GSA

A la sortie du « Club Jeunes », le licencié « club jeunes » pourra rejoindre le GSA de son choix sans mutation.

TARIFS CLUB JEUNES

AFFILIATION ET REAFFILIATION

	Tarifs	Dotation pour le GSA partenaire (si minimum de 20 licences « Evènementielle-initiation » et 1 licence « Encadrement-Dirigeant »)
Affiliation	16 euros	10 Ballons
Ré-affiliation	32 euros	5 Ballons

LICENCES

	« Evènementielle- initiation » Club Jeunes	« Encadrement - Dirigeant » Club Jeunes	« Double Appartenance » (= licence compétition VB permettant de jouer avec le club partenaire)
Création de licences	Licences offertes	1 licence offerte	Licences offertes
Renouvellement de licences	Licences offertes	1 licence offerte	Toutes les licences renouvelées sont facturées 2 euros (1€ FFvolley - 1€ Ligue)